

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 25

Objet : Aides exceptionnelles
aux commerçants dans le cadre
de la crise sanitaire – convention
de partenariat CCIT04 / PAA

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Étaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-Inspire.com

99_DE-004-200667437-20201209-20_09122020

Monsieur Michel AUDRAN, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence développement économique et pour face aux conséquences de la crise sanitaire sur l'activité commerciale, Provence Alpes Agglomération se doit d'accompagner les commerçants par la mise en place d'actions spécifiques au contexte. Dans cet objectif, PAA en partenariat avec la Chambre de Commerces et d'Industrie 04, propose la mise en place de deux opérations exceptionnelles dont le cadre est formalisé dans une convention jointe.

- La digitalisation du commerce de proximité

Les mesures de fermeture administrative adoptées par le gouvernement pour enrayer l'évolution de la pandémie provoquée par la Covid-19 interdisent aux commerçants concernés par cette disposition de continuer à exercer leur activité, avec pour conséquence l'absence de tout revenu durant la période de confinement. Cette situation est susceptible de générer la disparition de nombreux commerces de proximité alors même que leur présence est fondamentale, s'agissant de la vitalité et de l'attractivité du cœur de ville. Dans ce contexte inédit, il est impératif que les commerçants soient en mesure de proposer à leur clientèle potentielle, un éventail de prestations digitales de type Click and collect, drive etc.,

C'est dans ce cadre que les EPCI des AHP et la CCIT décident de mobiliser leurs ressources humaines et financières respectives dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement visant à accélérer la transition numérique des commerçants qui souhaitent développer une offre de services en ligne reposant sur la création d'une boutique virtuelle et de nombreux services associés. Pour cela, elles s'appuieront sur la plateforme Ô mon Drive développée par la société Oyopi dont la CCIT a retenu la candidature à l'issue d'un appel à projets.

- La mise en place d'un système de bons d'achats bonifiés

En complément de cette opération d'appui à l'appropriation des outils numériques, les partenaires ont souhaité favoriser le « consommer local » dans les commerces de centre-ville, par le déploiement d'un système de bons d'achats solidaires. Il s'agit de proposer aux clients l'achat de bons et de consommer plus tard permettant aux commerçants de bénéficier immédiatement de la trésorerie générée et de booster le pouvoir d'achat des ménages pour les fêtes de fin d'année. Les EPCI prennent en charge la bonification.

Une enveloppe de 5200 euros est proposée pour la mise en œuvre de cette opération. Cette enveloppe correspond à une hypothèse de vente de 26 000 euros de bons d'achats solidaires. (Bonification des montants des bons achetés de 20%, soit 10 euros pour 50 euros, 20 euros pour 100 euros, et 40 euros pour 200 euros).

Il est proposé de confier à la CCIT des AHP qui accepte la gestion d'une dotation globale de 14800 euros qui doit être affectée dans les conditions exposées suivantes :

- 9600 euros pour la prise en charge du coût de l'abonnement annuel à la plate-forme Ômondive.fr sur la base de la formule « CCI-PRO » d'un montant de 192 euros HT, pour 50 commerçants installés sur son territoire, déterminés conjointement par la CCIT des AHP et PAA sur la base de critères de sélection établis par les deux structures détaillés sous l'article 3-1 de la convention et en annexes.

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2020

Application agréée E-legalis.com

99_DE-004-201067437-20201209-26_09122020

- 5200 euros pour la mise en place d'un système de bonification de bons d'achats solidaires dont le déploiement doit stimuler la consommation auprès des commerces de proximité locaux de sa circonscription selon les modalités détaillées sous l'article 3-2 de la convention.

Il est proposé au conseil communautaire

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention jointe
- De dire que 14800 euros seront affectés à l'opération et seront inscrits au budget 2020.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-lepafre.com

99_DE-004-200067497-20201209-25_00122020

